



ENSEMBLE
POUR
ET FAIRE **NOURRIR**
GRANDIR LE QUÉBEC

SERVICE-CONSEIL

Caractérisation des milieux humides et hydriques



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

Outaouais-Laurentides

Nos gestes contribuent à assurer un avenir durable, sain et prospère pour nos membres comme pour l'agriculture, l'environnement, la vitalité des régions et la protection du patrimoine agricole québécois.



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

Outaouais-Laurentides

Fédération UPA
Outaouais-Laurentides

15, chemin de la Grande-Côte
Bureau 200
Saint-Eustache, Québec
J7P 5L3

Depuis 2017, les milieux humides et les milieux hydriques (cours d'eau, lacs) font l'objet d'un encadrement légal visant leur conservation et leur aménagement durable.

Composer avec ces exigences légales et réglementaires n'est pas simple. Pour y voir plus clair, la Fédération UPA Outaouais-Laurentides offre les services d'une personne qualifiée en environnement et gestion de l'eau.

Des activités agricoles ou des projets d'aménagement (mise en culture, travaux forestiers, construction de bâtiment, installation de ponceaux, etc.) peuvent avoir des impacts sur les milieux humides et hydriques. Pour valider la faisabilité d'un projet, se préparer à une demande de permis ou d'autorisation ou obtenir des informations quant aux saines pratiques en matière de gestion de l'eau, la Fédération UPA Outaouais-Laurentides offre les services d'une ressource professionnelle.

Un accompagnement par étapes est offert afin de permettre aux producteurs de prendre des décisions éclairées et compatibles avec les lois et règlements en vigueur.

- ♦ **VALIDER.** La présence d'un milieu humide ou hydrique est validée en documentant l'historique du site visé, en analysant la cartographie existante et en relevant des données sur le terrain.
- ♦ **CARACTÉRISER.** Des critères scientifiques sont utilisés pour caractériser un milieu, en établir la valeur et le délimiter : type de végétation, type de sol, présence d'eau, etc.
- ♦ **DOCUMENTER.** Les informations recueillies sont intégrées dans un rapport écrit détaillé, incluant des cartes et des tableaux. Le rapport peut être utile lors d'une demande d'autorisation ou de permis en lien avec un projet.
- ♦ **INFORMER.** Au besoin, des informations sont données sur divers aspects : marche à suivre auprès des autorités compétentes (ministère de l'Environnement, MRC, municipalité); système de compensation financière pour atteinte à un milieu humide; etc.

Offrir des services à ses producteurs membres est au centre de la mission de l'UPA Outaouais-Laurentides.

Ses professionnels connaissent le milieu agricole et disposent d'une expertise adaptée à la réalité et aux attentes des agriculteurs.

- ♦ Accompagnement personnalisé
- ♦ Vulgarisation des enjeux et des aspects légal et réglementaire
- ♦ Solutions raisonnables et adaptées à la réalité agricole

Le service inclut :

- ♦ une à deux visites sur place, selon les besoins;
- ♦ un rapport écrit exhaustif : analyse des données, cartes, tableaux, résumé global, évaluation de la compensation financière exigée, le cas échéant;
- ♦ rencontre pour la présentation des conclusions du rapport.

Information sur le service et la tarification :

Sophie Augurusa
450 472-0440 # 234
saugurusa@upa.qc.ca

LOIS
DRAINAGE
RÈGLEMENTS
AMÉNAGEMENT
GESTION DE L'EAU
TRAVAUX FORESTIERS
ENTRETIEN CONSTRUCTION
COMPENSATION FINANCIÈRE
ACTIVITÉ AGRICOLE
MILIEUX HUMIDES
CONSERVATION
DRAINAGE
ÉCOULEMENT
COURS
D'EAU

